

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

16, route de Souppes
77570 CHÂTEAU-LANDON

Date de la convocation :

4 avril 2022

Date d'affichage de la convocation :

4 avril 2022

Secrétaire de séance :

Anne THIBAUT

PROCÈS-VERBAL SUCCINCT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (16, route de Souppes à Château-Landon), en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Jacques HYEST, Président.

CONSEILLERS		Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Arrivée – départ à Pouvoir à
En exercice : 41	Arville	Anne THIBAUT Jean-Pierre BESLÉ	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Présents : 32	Aufferville	Bruno MOULIÉ Thierry BRIAND	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Représentés : 5	Beaumont-du-Gâtinais	Patricia JAMESSE Philippe TRIPET	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Patricia JAMESSE
Excusé non représenté : 0	Bougligny	Rose-Marie LIONNET Alain JOURANDON	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Votants : 37 (36 pour les points 2 et 13)	Bransles	Laurent CASTELLAN Florent NÉGRER	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	Chaintreaux	Alexis KERLO Alain MÉTAUT	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	Château-Landon	Valérie LAGILLE Frédéric BAUDOIN Christèle VIEZZI Serge PEREIRA Marie-Odile SCHORTER	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Frédéric BAUDOIN
	Chenou	Gérard MOUSSET Pascal THOISON	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	Égreville	Pascal POMMIER Nathalie LAURENT Bruno BASCHET	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	Gironville	Marian WATTS Olivier JEANNOTIN	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	Ichy	Bernard PETIT Hervé JACQUESSON	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
	Lorrez-le-Bocage-Préaux	Yves BOYER Marie-José QUESTEL	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

Madeleine-sur-Loing (La)	Jean-Jacques HYEST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Guy THILLOU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Maisoncelles-en-Gâtinais	Maurice GARLAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Netty VINTANEL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mondreville	Patrick CHAUSSY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jean-Sébastien POITOU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Obsonville	Hélène BRIDET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Anne THIBAUT
	Hervé COURTOIS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Poligny	Gérard GENEVIÈVE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Christine LEDUC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Souppes-sur-Loing	Pierre BABUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Florence VAPPÉREAU Gérard CAMMARATA
	Nathalie VILETTE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Gérard CAMMARATA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Marie-Laure BAUDON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jean-Yves POUJADE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Hélène REBOUCO	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Jean-Michel CAPELLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Florence VAPPÉREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Patricia KAYSER DE SOUSA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Patrice MARTIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Vaux-sur-Lunain	Vincent CHIANESE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Patrick LELU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Villebéon	Francis PLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Didier MARCOIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

1. Approbation du compte de gestion 2021 du budget principal (délibération n° 2022-04-11_12)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (37 pour),

Article unique : APPROUVE le compte de gestion 2021 du budget principal de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing présenté par Monsieur le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Nemours.

2. Approbation du compte administratif 2021 du budget principal (délibération n° 2022-04-11_13)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (36 pour),

Article unique : APPROUVE le compte administratif 2021 du budget principal de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing présenté comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	6 649 327,90 €	6 522 145,42 €
	Section d'investissement	374 455,93 €	635 283,58 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		2 208 359,68 €
	Report en section d'investissement (001)	124 910,05 €	
TOTAL (réalisations + reports)		7 148 693,88 €	9 365 788,68 €
RESTES À RÉALISER À REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	13 698,00 €	0,00 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	13 698,00 €	0,00 €
RÉSULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	6 649 327,90 €	8 730 505,10 €
	Section d'investissement	513 063,98 €	635 283,58 €
	TOTAL CUMULÉ	7 162 391,88 €	9 365 788,68 €

3. Affectation des résultats 2021 du budget principal (délibération n° 2022-04-11_14)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (37 pour),

Article 1^{er} : REPORTE en fonctionnement au compte R 002 du budget principal 2022 de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing la somme de 2 081 177,20 € ;

Article 2 : REPORTE en investissement au compte R 001 du budget principal 2022 de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing la somme de 135 917,60 €.

4. Subventions à l'association Sebulba (délibération n° 2022-04-11_15)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (37 pour),

Article 1^{er} : APPROUVE l'attribution d'une subvention de 3 000,00 € à l'association Sebulba pour l'organisation du Festival du patrimoine initié par le Conseil départemental de Seine-et-Marne ;

Article 2 : APPROUVE l'attribution d'une subvention de 4 000,00 € à l'association Sebulba pour l'organisation de la Douve blanche ;

Article 3 : PRÉCISE que ces subventions pourront faire l'objet d'une réévaluation en fonction du coût réel supporté par ladite association pour l'organisation desdites manifestations.

5. Taux de cotisation foncière des entreprises (délibération n° 2022-04-11_16)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (37 pour),

Article unique : FIXE, pour l'année 2022, le taux de la cotisation foncière des entreprises à 22,05 %.

6. Taux des taxes foncières (délibération n° 2022-04-11_17)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (37 pour),

Article unique : FIXE, pour l'année 2022, le taux des taxes foncières comme suit :

- TFB : 2,00 %,
- TFNB : 2,00 %.

7. Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue en lieu et place du Syndicat de la région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères (SIRMOTOM) [délibération n° 2022-04-11_18]

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (37 pour),

Article unique : FIXE, pour l'année 2022, le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue au profit du Syndicat de la région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères (SIRMOTOM) à 13,70 % pour la zone unique correspondant aux communes de Lorrez-le-Bocage-Préaux, Vaux-sur-Lunain et Villebéon.

Zone de perception	Communes	Bases prévisionnelles 2022	Taux	Produits attendus 2022
Zone unique	Lorrez-le-Bocage-Préaux	1 421 485,00 €	13,70%	194 743,45 €
	Vaux-sur-Lunain	234 717,00 €		32 156,23 €
	Villebéon	470 933,00 €		64 517,82 €
TOTAL		2 127 135,00 €		291 417,50 €

8. Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue en lieu et place du Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SIRTOM) du sud francilien [délibération n° 2022-04-11_19]

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (37 pour),

Article unique : FIXE, pour l'année 2022, le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue au profit du Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SIRTOM) du sud francilien comme suit :

- zone 2 (Arville) : 6,90 %,
- zone 7 (Ichy) : 10,20 %,
- zone 9 (Obsonville) : 9,60 %.

Zones de perception	Communes	Bases prévisionnelles 2022	Taux	Produits attendus 2022
Zone 2	Arville	181 126,00 €	6,90%	12 497,69 €
Zone 7	Ichy	141 242,00 €	10,20%	14 406,68 €
Zone 9	Obsonville	117 870,00 €	9,60%	11 315,52 €
TOTAL		440 238,00 €		38 219,90 €

9. Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue en lieu et place du Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers de l'arrondissement de Pithiviers (SITOMAP) [délibération n° 2022-04-11_20]

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (37 pour),

Article unique : FIXE, pour l'année 2022, le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue au profit du Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers de l'arrondissement de Pithiviers (SITOMAP) à 14,80 % pour la zone unique correspondant aux communes de Beaumont-du-Gâtinais et Gironville.

Zone de perception	Communes	Bases prévisionnelles 2022	Taux	Produits attendus 2022
Zone unique	Beaumont-du-Gâtinais	1 112 362,00 €	14,80%	164 629,58 €
	Gironville	161 536,00 €		23 907,33 €
TOTAL		1 273 898,00 €		188 536,90 €

10. Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue en lieu et place du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères (SMETOM) de la Vallée du Loing [délibération n° 2022-04-11_21]

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (37 pour),

Article unique : FIXE, pour l'année 2022, le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue au profit du Syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères (SMETOM) de la Vallée du Loing comme suit :

- zone 1 (Aufferville, Bougigny, Bransles, Chaintreaux, Chenou, Égreville, Maisoncelles-en-Gâtinais et Mondreville) : 14,20 %,
- zone 2 (Poligny et Souppes-sur-Loing) : 13,90 %,
- zone 5 (Château-Landon et La Madeleine-sur-Loing) : 11,70 %.

Zones de perception	Communes	Bases prévisionnelles 2022	Taux	Produits attendus 2022
Zone 1	Aufferville	477 173,00 €	14,20%	67 758,57 €
	Bougigny	623 206,00 €		88 495,25 €
	Bransles	534 288,00 €		75 868,90 €
	Chaintreaux	849 059,00 €		120 566,38 €
	Chenou	310 495,00 €		44 090,29 €
	Égreville	2 312 999,00 €		328 445,86 €
	Maisoncelles-en-Gâtinais	119 346,00 €		16 947,13 €
	Mondreville	310 180,00 €		44 045,56 €
	Sous-total	5 536 746,00 €		786 217,93 €
Zone 2	Poligny	960 834,00 €	13,90%	133 555,93 €
	Souppes-sur-Loing	5 252 825,00 €		730 142,68 €
	Sous-total	6 213 659,00 €		863 698,60 €
Zone 5	Château-Landon	3 341 675,00 €	11,70%	390 975,98 €
	Madeleine-sur-Loing (La)	349 324,00 €		40 870,91 €
	Sous-total	3 690 999,00 €		431 846,88 €
TOTAL		15 441 404,00 €		2 081 763,42 €

11. Budget primitif 2022 du budget principal (délibération n° 2022-04-11_22)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (37 pour),

Article unique : APPROUVE le budget primitif 2022 du budget principal, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 10 807 594,20 €, se présentant de la façon suivante :

		Dépenses	Recettes
	Crédits d'investissement au titre du présent budget	2 003 195,00 €	1 880 975,40 €
	+	+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent	13 698,00 €	0,00 €
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	135 917,60 €
	=	=	=
	Total de la section d'investissement	2 016 893,00 €	2 016 893,00 €
		Dépenses	Recettes
	Crédits de fonctionnement au titre du présent budget	8 790 701,20 €	6 709 524,00 €
	+	+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	2 081 177,20 €
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement	8 790 701,20 €	8 790 701,20 €
	TOTAL DU BUDGET	10 807 594,20 €	10 807 594,20 €

12. Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe « ZAC du Bois des Places » (délibération n° 2022-04-11_23)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (37 pour),

Article unique : APPROUVE le compte de gestion 2021 du budget annexe « ZAC du Bois des Places » de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing principal présenté par Monsieur le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Nemours.

13. Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe « ZAC du Bois des Places » (délibération n° 2022-04-11_24)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (36 pour),

Article unique : APPROUVE le compte administratif 2021 du budget annexe « ZAC du Bois des Places » de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing.

14. Affectation des résultats 2021 du budget annexe « ZAC du Bois des Places » (délibération n° 2022-04-11_25)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (37 pour),

Article unique : REPORTE en investissement au compte D 001 du budget annexe « ZAC du Bois des Places » de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing la somme de 44 163,61 €.

15. Budget primitif 2022 du budget annexe « ZAC du Bois des Places » (délibération n° 2022-04-11_26)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (37 pour),

Article unique : APPROUVE le budget primitif 2022 du budget annexe « ZAC du Bois des Places », équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 171 416,22 €, se présentant de la façon suivante :

		Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement au titre du présent budget		60 000,00 €	104 163,61 €
+		+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	44 163,61 €	0,00 €
=		=	=
Total de la section d'investissement		104 163,61 €	104 163,61 €
		Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement au titre du présent budget		67 252,61 €	67 252,61 €
+		+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00 €	0,00 €
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €
=		=	=
Total de la section de fonctionnement		67 252,61 €	67 252,61 €
TOTAL DU BUDGET		171 416,22 €	171 416,22 €

16. Provision pour dépréciation des créances douteuses (délibération n° 2022-04-11_27)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (37 pour),

Article 1^{er} : RETIENT pour le mode de calcul aux dotations des provisions aux créances douteuses le taux de dépréciation de 15 % proposé par le Monsieur le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Nemours ;

Article 2 : INSCRIT la somme de 300,00 € au compte 681 (« dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions – charges de fonctionnement ») pour l'année 2022.

17. Convention-cadre de partenariat avec la Chambre d'agriculture de région Île-de-France (délibération n° 2022-04-11_28)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (37 pour),

Article 1^{er} : APPROUVE la convention-cadre de partenariat avec la Chambre d'agriculture de région Île-de-France ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

18. Convention « aide au logement temporaire 2 », dite « ALT 2 », avec l'État pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Souppes-sur-Loing (délibération n° 2022-04-11_29)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (35 pour),

Article 1^{er} : APPROUVE la convention « aide au logement temporaire 2 », dite « ALT 2 », avec l'État pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Souppes-sur-Loing, pour une durée d'un an ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

19. Avenant à la convention d'objectifs et de financement de la Caisse d'allocations familiales relative à la prestation de service « relais petite enfance » (délibération n° 2022-04-11_30)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (37 pour),

Article 1^{er} : APPROUVE l'avenant à la convention d'objectifs et de financement de la Caisse d'allocations familiales relative à la prestation de service « relais petite enfance » ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant et tous les documents y afférents.

20. Convention d'objectifs et de financement de la Caisse d'allocations familiales relative à la prestation de service « accueil de loisirs » (délibération n° 2022-04-11_31)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (37 pour),

Article 1^{er} : APPROUVE la convention d'objectifs et de financement de la Caisse d'allocations familiales relative à la prestation de services « accueil de loisirs » ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

Vu pour être affiché, conformément à l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

À Château-Landon, le 12 avril 2022



Le Président

Jean-Jacques HYEST